

AXE N°6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

BASSIN DU LOING
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Fiche action n°6.1 : Etude des aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing**Objectif :**

Cette action aura pour objectif de recenser et de caractériser les aménagements hydrauliques répondant à la définition donnée par le décret digues du 12 mai 2015 sur l'ensemble du périmètre du bassin du Loing.

Cette action se fera en lien **avec les actions 1-1, 6-2** et très étroitement **avec l'action 7-1** du présent programme.

Description de l'action :

Pour une bonne mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et plus particulièrement pour répondre à la partie –PI de cette compétence, il est indispensable de bénéficier d'un diagnostic complet des aménagements hydrauliques impactant les dynamiques de crue sur le territoire. Sur le périmètre du bassin versant du Loing, le manque de connaissances concernant ces derniers est déploré. Il existe des ouvrages dont la vocation première n'est pas d'influer sur la propagation des crues mais qui le peuvent par destination.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret digues du 12 mai 2015, la présente action devra déterminer les aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing et réaliser leur étude danger. Il s'agira notamment de les :

- Recenser et localiser exhaustivement ;
- Préciser leur fonctionnement ;
- Identifier leur(s) propriétaire(s) et/ou leur(s) gestionnaire(s) ;
- Dresser leur historique (date et raison de leur création, date de leur dernier diagnostic, etc.) ;
- Déterminer leurs impacts écologiques et hydrauliques, leurs influences et leurs résistances face aux crues ;
- Préciser leur état de fragilité et de vulnérabilité ;
- Expliquer la manière dont ils concourent à réduire le risque inondation ;
- Déterminer leurs modalités de gestion, d'entretien et de maintenance ;
- Estimer l'enveloppe budgétaire pour leur gestion, leur entretien et leur maintenance ;
- Identifier les enjeux qu'ils protègent du risque (les populations, les habitats, les zones d'activité économiques, etc.) ;
- Etc.

Un document de synthèse sera alors établi pour chaque aménagement hydraulique recensé. Par ailleurs, ce document présentera une cartographie complète de leur localisation et des enjeux protégés par leur influence. Si des protocoles de gestion existent, ceux-ci seront capitalisés et analysés.

Dans le cadre de cette action, une recherche de partenariat extérieur sera effectuée au préalable (avec le CEREMA par exemple). Cette action servira notamment à la future mise en place d'une stratégie de prévention du risque inondation dans le cadre du PAPI complet.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du Bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés aux comités techniques et de pilotage du PAPI**

Échéancier prévisionnel :

- **2022 – 2023**

Année	2021	2022	2023	Montant TTC
Démarche administrative	3 mois	-	-	-
Réalisation de l'opération	-	40 000 €	40 000 €	100 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **100 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Recensement et caractérisation effectifs des aménagements hydrauliques sur le bassin du Loing.